

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Raphaëlle Sochon

Ouverture de la concertation du schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT)

DOCTRINE

Page 6

■ Sociétés et autres groupements

Yves Broussolle

Décret n° 2018-146 du 28 février 2018 relatif à certaines modalités de participation des associés aux décisions collectives dans les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée

JURISPRUDENCE

Page 8

■ Administratif

Nicolas Thiébaud

Les archives du chef de la France libre, produit de l'activité de l'État (CE, ass., 13 avr. 2018)

CULTURE

Page 14

■ Du droit dans les arts

Emmanuelle Saulnier-Cassia

Le Canal de Suez : une réalisation pharaonique de libéralisation des échanges entre l'Orient et l'Occident

Page 16

■ Sorties

Céline Slobodansky

Saint-Maur en Poche fête ses 10 ans

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

ACTUALITÉ Ile-de-France



Ouverture de la concertation du schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT) 13625

Raphaëlle SOCHON

La Métropole du Grand Paris a pour objectif d'élaborer, d'ici 2020, un plan stratégique pour l'aménagement et le développement du territoire, nommé le schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT). Son président, Patrick Ollier, certifie qu'elle ne le fera pas seule et qu'ils tiendront compte de l'avis de la population. En ce sens, elle lance un large dispositif de concertation afin de mobiliser l'ensemble des acteurs.

Dans quelle métropole voulons-nous vivre ? Quel développement urbain pour demain ? Avec quelles ambitions ? Quelle place pour la nature, la culture, et le sport ? Et quels équipements et services à la population ? Les réponses à ces questions affecteront les prochaines années à venir sur le territoire.

De son côté, la Métropole du Grand Paris (MGP) a pour objectif d'y répondre et de porter la vision stratégique de l'aménagement et du développement du territoire, à travers le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Consciente de l'ambition de ce chantier, la MGP ne pourra le réaliser seule. C'est pourquoi, elle donne la parole aux élus, acteurs locaux et habitants de la métropole durant une large concertation qui débute à partir de ce printemps 2018.

Le SCoT devra constituer le cadre de référence et de cohérence de l'évolution de la zone dense urbaine sur une superficie de 814 km² regroupant 131 communes et plus de 7,2 millions d'habitants.

Pour Patrick Ollier, président de la MGP : « La colonne vertébrale de la future métropole, c'est le SCoT. Il tiendra compte de l'ensemble des usages quotidiens de chaque commune et devra être achevé d'ici 2020 ». Ce plan vise à contribuer à l'attractivité et au rayonnement métropolitain, améliorer la qualité de vie de tous les habitants et construire une métropole résiliente.

Il sera composé d'un rapport de présentation qui contient le diagnostic de la situation actuelle, du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et du DOO (document d'orientation et d'objectif).

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34